



Communiqué de presse

1er juin 2022.

Notre affaire à tous - Lyon et le cabinet Kaizen Avocat déposent deux référés environnementaux inédits le 31 mai 2022 contre deux entreprises industrielles situées dans la Vallée de la chimie, ARKEMA FRANCE ET ELKEM SILICONES FRANCE, pour avoir enfreint le droit de l'environnement et dépassé les seuils de pollution autorisés.

Au regard des infractions répétées et des risques environnementaux, industriels et sanitaires graves auxquels les entreprises ARKEMA FRANCE et ELKEM SILICONES FRANCE exposent les habitants du Grand Lyon, Notre Affaire à tous - Lyon sollicite une procédure d'urgence. En effet, ELKEM SILICONES FRANCE a commis 50 non-conformités et a reçu 5 mises en demeure de 2017 à 2021. ARKEMA FRANCE a commis 66 non-conformités, 6 incidents majeurs de 2017 à 2022. La société a reçu 8 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et 1 arrêté de mise en sécurité d'urgence et mesures conservatoires.

Nous demandons au procureur de la République du tribunal judiciaire de Lyon de saisir le juge des libertés et de la détention afin de faire cesser ces pollutions. Au nom de la création et de la préservation d'emplois, la préfecture a tendance à accepter n'importe quel projet, même manifestement dangereux pour les travailleurs, les riverains et l'environnement. Et pourtant à la fin, c'est bien l'Etat et les citoyens qui ont à assumer les coûts sanitaires et environnementaux de ces industries. L'optimisation des coûts ne peut pas se faire au détriment du respect de la loi"

Stop à l'impunité des pollueurs !

Ces infractions commises délibérément par ces entreprises menacent la qualité de l'eau potable, polluent les sols et l'air et exposent la population et les salarié.e.s de ces mêmes entreprises à des risques pour leur santé. De nombreuses infractions constatées par les services de la DREAL n'ont pas été suivies de sanctions, révélant une négligence de la part des services de la Préfecture. Le non-respect du droit par les entreprises est inquiétant pour la santé publique et la prévention des risques d'accidents industriels dans un contexte d'assouplissement des procédures administratives au motif d'une relance économique.

Notre affaire à tous demande à ces deux entreprises une série de mesures utiles visant la cessation de toute pollution illégale, la réalisation des travaux nécessaires afin de stopper les rejets illégaux et la mise en place de mesures de prévention pour éviter de nouvelles pollutions.

Récemment, **le scandale sanitaire des rejets de perfluorés** par les entreprises ARKEMA FRANCE et DAIKIN, suite à l'enquête menée par l'émission Vert de Rage (France 5) et Envoyé Spécial (France 2) a révélé des résultats accablants quant au taux de PFAS présents dans l'air, l'eau et les sols. **Notre Affaire à Tous - Lyon** a choisi d'ajouter au recours contre ARKEMA FRANCE des demandes afin d'évaluer les risques sanitaires générés par cette pollution.

Nous constatons également un défaut d'information quant aux risques pour l'environnement et la santé publique causés par ces infractions. Pour accompagner le recours, **Notre affaire à tous - Lyon** publie deux guides afin d'informer les citoyen.nes et les pouvoirs publics sur la réglementation ICPE. Vous trouverez nos cinq propositions afin de diminuer les pollutions et risques industriels.

Contacts :

Marine Denis 06 09 40 64 01 (porte-parole) - lyon@notreaffaireatous.org

Camille Panisset 06 86 08 44 24 (Secrétaire générale) - lyon@notreaffaireatous.org

